



DE L'ANALYSE DU TRAVAIL AU PLAN D' ACTIONS

Agir efficacement pour prévenir les TMS nécessite d'identifier les déterminants des situations de travail jugées pénibles par les salariés pour identifier des pistes d'action qui aient un impact réel.

Quels principes suivre ?

- Partir du travail réel vécu par les salariés, des difficultés et tensions qu'ils font remonter.
- Privilégier une analyse collective qui recherche les aspects positifs et négatifs de la situation, croiser et enrichir les points de vue.
- Eviter de porter des jugements sur les façons de faire : on cherche à connaître et comprendre, dans un premier temps, comment et pourquoi le travail est fait ainsi.
- Ne pas se précipiter sur des solutions « a priori », prendre le temps d'une analyse progressive.

Quelles étapes ?

1 RECUEILLIR DES INFORMATIONS DÉTAILLÉES SUR LES SITUATIONS À RISQUE DE TMS

- Par des entretiens sur les situations signalées par les salariés
- Par des observations.

2 PRENDRE LE TEMPS DE L'ANALYSE

- Dans le cadre du « Comité TMS »
- En s'appuyant sur un outil : la « **Liste des familles de déterminants** » (fiche-outil G)

3 IDENTIFIER DES PISTES D'ACTION

- Dans une réunion distincte, après l'analyse
- Sans rien s'interdire, même les pistes qui semblent farfelues ou irréalisables
- Sur un maximum de déterminants identifiés, le plus largement possible

4 ELABORER LE PLAN D' ACTIONS

- Etudier la faisabilité de toutes les pistes d'action identifiées
- Définir des actions à court, moyen et long terme
- Vérifier que la majorité des actions agissent sur les déterminants repérés et non sur les personnes
- Vérifier que la mise en œuvre des actions ne repose pas toujours sur les salariés concernés eux-mêmes



Quelles ressources ? Quels appuis trouver ?

L'analyse du travail demande d'acquies de la méthode. Cela ne peut se faire qu'avec un appui extérieur.

POUR LES ADHÉRENTS DE CHORUM

Un accompagnement méthodologique et pratique inscrit dans la durée avec les Clubs prévention : www.chorum-cides.fr/ressource/club-prevention/

POUR TOUS

Votre **service de santé au travail** : un appui de méthode possible

Le **réseau des Aracts**, des agences régionales au service de l'amélioration des conditions de travail : www.anact.fr > « En région »